



DECLARATION DU BARREAU DU KASAI CENTRAL PORTANT LEVEE DE LA SUSPENSION DES PRESTATIONS DES AVOCATS DEVANT LA COUR D'APPEL DU KASAI CENTRAL, LE PARQUET GENERAL PRES CETTE COUR ET LA COUR MILITAIRE DE L'EX-PROVINCE DU KASAI OCCIDENTAL.

Nous, Bâtonnier et Membres du Conseil de l'Ordre du Barreau du Kasai Central, réunis ce samedi 14 septembre 2019 au siège de l'ordre sis boulevard Lumumba, avons statué sur l'évolution du dossier relatif à la décision portant suspension des prestations des avocats devant la Cour d'appel, le Parquet général près cette Cour et la Cour militaire de l'ex Province du Kasai occidental prise le samedi 7 septembre 2019 ;

Considérant la médiation offerte par le Gouverneur de Province visant à privilégier le fonctionnement paisible des institutions dans la Province du Kasai central ;

Considérant l'audition de l'honorable KAPENA TSHINYAMA LEJA et de Maître TSHITA BELANGANAYI Jimmy par le Parquet général ;

Considérant le pardon demandé à Maître TSHITA BELANAGANAYI Jimmy et au Barreau par l'Honorable KAPENA TSHINYAMA LEJA ;

Prenant bonne note de leur volonté commune de clôturer le dossier en mettant en avant plan la consolidation de la paix entre le Barreau et l'Assemblée provinciale ;

Attendu que l'objectif ultime poursuivi a été atteint à savoir le triomphe de la justice, la promotion de l'Etat de droit et le respect de la dignité de l'avocat, décidons de lever la suspension des prestations des avocats devant la Cour d'appel, le Parquet général près cette Cour et la Cour militaire de l'ex province du Kasai Occidental.

Ainsi fait à Kananga le 14 septembre 2019.

Le Bâtonnier de l'Ordre

Dominique KAMBALA NKONGOLO